

CONSEIL MUNICIPAL LORIOI

La réunion du Conseil Municipal de la ville de LORIOI aura lieu le :

**lundi 18 décembre 2017 à 18h30
en mairie, salle du conseil**

Ordre du jour :

		→	
	<u>Approbation du compte rendu précédent CM</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Site de l'ex caserne des pompiers : cession/modificatif</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>ECO QUARTIER : cession d'un lot</u>	→	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Fourrière animalière : avenant</u>	→	Marie Pierre MICHEL
<i>Délibération</i>	<u>Travaux accessibilité et étanchéité école JJ ROUSSEAU : marchés</u>	→	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal - Police municipale</u>	→	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Facturation remplacement matériel</u>	→	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Salles Espace Marie-Jehanne Battesti - Tarifs de location</u>	→	Hanna FAURIEL
<i>Information</i>	<u>Sponsoring 4L TROPHY Edition 2018</u>	→	Monsieur le Maire
<i>Information</i>	<u>Travaux sur batiments communaux : priorités</u>	→	David VIGUIER
<i>Information</i>	<u>Questions diverses</u>		

**COMPTE RENDU DEFINITIF DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2017**

**** ***

Date de convocation du Conseil Municipal : 12/12/2017

Présents : Messieurs Claude AURIAS, Pierre LESPETS, Jacques FAYOLLET, Jean-Pierre MACAK, Jean-Marc PEYRET, Pierre MAIA, Nicolas AUDEMARD, David VIGUIER, Samuel MARTINS,
Mesdames Catherine JACQUOT, Yvette DILLES, Hanna FAURIEL, Françoise BRUN, Marie-Pierre MICHEL, Isabelle JAUBERT, Chantal KAPSA, Olivia ROUGNY, Catherine BALLIGAND POULENAS, Estelle COURTIAL.

Excusés ayant donné pouvoir : Mesdames Martine MARIN, Céline POURCHAILLE
Messieurs Jacques MALSERT, Lionel SAGOT.

Absents : Mesdames Christiane MARTY, Christina REBOULET, Lucette RODILLON, Béatrice REYMOND LEBRUN, Messieurs Thomas DUC, Jérémy RIOU,

A été élu secrétaire de séance : Chantal KAPSA

Ordre du jour

	<u>Approbation du compte rendu précédent CM</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>Site de l'ex caserne des pompiers : cession/modificatif</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Délibération</i>	<u>ECO QUARTIER : cession d'un lot</u>	➔	Catherine JACQUOT
<i>Délibération</i>	<u>Fourrière animalière : avenant</u>	➔	Marie Pierre MICHEL
<i>Délibération</i>	<u>Travaux accessibilité et étanchéité école JJ ROUSSEAU : marchés</u>	➔	David VIGUIER
<i>Délibération</i>	<u>Personnel communal - Police municipale</u>	➔	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Facturation remplacement matériel</u>	➔	Jacques FAYOLLET
<i>Délibération</i>	<u>Salles Espace Marie-Jehanne Battesti - Tarifs de location</u>	➔	Hanna FAURIEL
<i>Information</i>	<u>Sponsoring 4L TROPHY Edition 2018</u>	➔	Monsieur le Maire
<i>Information</i>	<u>Travaux sur bâtiments communaux : priorités</u>	➔	David VIGUIER

Monsieur le Maire constate en début de séance la présence de 19 élus et 4 procurations.
Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire procède à l'ouverture de la séance à 18 h 40.

Compte-rendu de la séance précédente

L'assemblée communale approuve à l'unanimité le compte rendu du précédent conseil.

Objet : Site de l'ex caserne des pompiers – cession – modificatif.

Monsieur le maire rappelle que la cession, à la SARL LOTIBAT, du bien communal dit du site de l'ex caserne des pompiers (section AH n° 40, 43, et AH n°290, en partie) a fait l'objet de deux délibérations en date du 3 juillet et du 16 octobre 2017.

Sur demandes conjointes des parties, la surface non bâtie de la parcelle AH n°40 d'une superficie de 253 m² sera exclue de la cession. Elle porte le numéro de parcelle AH 43. Le prix de la cession est donc modifié en conséquence. L'avis de France Domaine a été sollicité.

Monsieur le maire expose à l'assemblée les principales caractéristiques du projet : types de locaux et nature d'occupation, superficie, aspect technique et environnementaux ; il note l'importance dudit projet pour la commune et notamment quant à l'attractivité du centre bourg.

Mesdames BALLIGAND et ROUGNY relèvent l'intérêt de cette opération financée par un promoteur privé, rappellent leurs désapprobations sur le projet initial communal et notent qu'il convient d'être vigilant quant à la vacance des locaux commerciaux du centre. Monsieur MACAK précise les démarches et contacts entrepris en ce sens.

Madame JACQUOT expose des données architecturales, environnementales, paysagères avec notamment des précisions relatives aux cheminements doux.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

. **SE DECLARE FAVORABLE** à la proposition présentée par Monsieur le maire

. **DECIDE la cession** à la SARL LOTIBAT, ou toute personne physique ou morale se substituant, du bien communal cadastré section AH n°43 b), AH n° 40, AH n°388 et 389 au prix de 225 000 euros net vendeur.

. **NOTE** que la présente délibération annule et remplace les délibérations sus visées.

Vote : unanimité (Monsieur AUDEMARD ne participe pas au vote)

**Objet : Lotissement Communal : Cession LOT 11 et 12
DAT/ VALRIM**

Madame JACQUOT, adjointe au maire, expose aux membres de l'assemblée communale une offre d'achat relative à deux parcelles de terrain du lotissement communal Z M 1013 pour le lot 11 et ZM 1015 pour le lot 12.

La société DAT/VALRIM (Développement Aménagement Terrains groupe VALRIM) projette la construction de 5 villas sur le lot 11, d'une superficie de 1 557 m² pour lequel l'offre d'achat est annoncée à la somme de 45 588 € (hors PAE).

Pour le lot 12 d'une superficie de 3 177 m², avec projet de 12 villas, l'offre est annoncée à la somme de 109 412 € (hors PAE).

Madame BALLIGAND observe que le prix de cession du mètre carré de terrain proposé est très en deçà du marché local ; Monsieur FAYOLLET précise, que dans le cadre d'une comparaison juste, il convient de tenir compte de la SHON (surface de plancher construite).

Après en avoir délibéré et vu la sollicitation des services France domaine qui ont été interrogés le 15/11/2017 mais qui n'ont pas donné de réponse à ce jour, le Conseil municipal :

- . **SE DECLARE FAVORABLE** à la proposition présentée
- . **DECIDE** la cession desdites parcelles aux prix proposés.

Monsieur Fayollet précise que les services France Domaine ne donnent qu'un avis consultatif.

Vote : pour 18, contre 1, abstention 4

OBJET : Fourrière animalière - Groupement de commandes - Avenant

Madame Marie-Pierre MICHEL, conseillère municipale déléguée, rappelle à l'assemblée que, depuis 2001, la commune de LORIOL est partenaire de la ville de VALENCE puis de la Communauté d'agglomération VALENCE ROMANS quant à la gestion de la fourrière animalière quartier MAUBOULE à VALENCE.

L'ASPA REFUGE SAINT ROCH partenaire indissociable de la prise en charge des animaux errants contribue à la continuité et à la qualité du service rendu à la population, il est proposé le versement, par le groupement, d'une subvention annuelle de fonctionnement en sa faveur établie comme suit :

10 000 € en 2017, 12 000 € en 2018, 13 000 € en 2019, 14 000 € en 2020, 15 000 € en 2021.

L'assemblée communale délibère en faveur de la proposition présentée et

. **AUTORISE** Monsieur le maire ou son représentant à signer avec la Communauté VALENCE ROMANS AGGLO l'avenant correspondant à cette proposition de versement de subvention en faveur de l'ASPA Refuge Saint ROCH.

Vote : unanimité

Objet : Mise en accessibilité et réfection de la toiture de l'école Jean-Jacques Rousseau – Attribution marchés

Monsieur VIGUIER, Conseiller municipal délégué, rappelle qu'une première consultation avait été lancée le 14 avril 2017 pour les travaux de mise en accessibilité et de réfection de la toiture de l'école Jean-Jacques Rousseau portant sur neuf lots.

Par décision n° 2017-022 du 6 juin 2017, Monsieur le Maire avait décidé de n'attribuer qu'un seul lot, celui relatif au désamiantage. Une nouvelle consultation portant sur neuf lots a été lancée.

Au terme de l'analyse, les offres des entreprises suivantes ont été classées premières :

- Lot n° 1 (gros œuvre) : SARL REYNIER
- Lot n° 2 (étanchéité) : SAPEC Entreprise Nouvelle
- Lot n° 3 (Serrurerie) : INOX ALU CONCEPT
- Lot n° 4 (Plâtrerie – Peinture) : SAS CAPPÀ
- Lot n° 6 (Menuiserie Bois) : Menuiserie THEROND
- Lot n° 7 (E.P.M.R.) : COPAS Ascenseurs
- Lot n° 9 (Electricité-courants faibles) : AUDIGIER SAUTEL ELECTRICITE

Quant aux lots n° 5 (carrelage-sols) et 8 (Plomberie), il a été décidé de les déclarer infructueux et de relancer une nouvelle consultation.

Pour des raisons budgétaires, il est proposé au Conseil de n'autoriser Monsieur le Maire à signer que les marchés pour les lots n° 1, 2, 3 et 9, les autres lots feront l'objet d'une délibération ultérieure courant exercice budgétaire 2018.

Après en avoir délibéré, le Conseil:

- **APPROUVE** les termes énoncés ci-dessus de la délibération.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer les marchés avec les entreprises suivantes :
 - Lot n° 1 (gros œuvre) : SARL REYNIER pour un montant de 66 280,71 € HT.
 - Lot n° 2 (Étanchéité) : SAPEC Entreprise Nouvelle pour un montant de 82 606,74 € HT.
 - Lot n° 3 (Serrurerie) : INOX ALU CONCEPT pour un montant de 51 981,00 € HT dont 48 508 € HT pour l'offre de base et 3 473 € HT pour la variante obligatoire.
 - Lot n° 9 (Electricité – Courants faibles) : AUDIGIER SAUTEL ELECTRICITE pour un montant de 13 713,92 € HT.

Vote : unanimité

Objet : Personnel communal – Police municipale.

Monsieur Fayollet, maire adjoint chargé du suivi du service de la police municipale, présente une proposition de transformation de poste au sein du service de la police municipale. Le poste actuel de brigadier-chef principal sera transformé en poste de grade supérieur soit celui de chef de service de police municipale.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal :

. **SE DECLARE FAVORABLE** à la proposition présentée

- . **DECIDE** de créer à compter du 1^{er} février 2018 un poste à temps complet de chef de service de la police municipale et de supprimer à cette même date le poste de brigadier-chef principal créé en date du 26/04/2011,
- . **CHARGE** monsieur le Maire de procéder à la nomination correspondante,
- . **NOTE** que le tableau des effectifs (emploi) sera modifié en ce sens.

Vote : unanimité

Objet : facturation remplacement matériel

Monsieur FAYOLLET, maire adjoint, informe le Conseil municipal que le gardien brigadier de police municipale, a égaré son terminal de verbalisation électronique. L'agent ayant reconnu que son imprudence a occasionné la perte de ce matériel, Monsieur FAYOLLET propose aux membres du conseil municipal de facturer à l'intéressé l'achat du matériel de remplacement. Suite aux interrogations de mesdames ROUGNY et BALLIGAND, monsieur FAYOLLET précise les conditions, modalités et justificatifs de cette facturation.

- Après délibération, le Conseil municipal :
- **APPROUVE** le montant à facturer à l'agent,
 - **AUTORISE** Monsieur le Maire à émettre le titre correspondant

Vote : pour 18, contre 1, abstention 4

Objet : Salles Espace Marie-Jeanne BATTESTI – tarifs de location

Madame Hanna FAURIEL, Adjointe au Maire, indique aux membres de l'assemblée la demande croissante d'utilisation des salles de l'Espace Marie-Jeanne BATTESTI, et propose d'en fixer un tarif de location à compter du 1^{er} janvier 2018, comme suit :

Tarifs / catégories	Personnes morales			
	De droit public	De droit privé		
		Associations loi 1901	autres	
			Demi-journée	journée

bureau	Gratuité	Gratuité	20€	35€
Salle réunion 1 ^{er} étage	Gratuité	Gratuité	30€	50€

Invité à délibérer, le Conseil municipal :

- **ACCEPTÉ** la proposition présentée
- **DECIDE** à compter du 1^{er} janvier 2018, de fixer les tarifs énoncés ci-dessus pour la Salle de réunion du 1^{er} étage et les bureaux de l'Espace Marie-Jeanne BATESTI sis Rue de la Schwalm à Loriol.
- **NOTE** que chaque occupation fera l'objet d'une convention d'utilisation, autorisée par le maire,

Vote : unanimité

Objet : sponsoring 4L TROPHY

Sur proposition de monsieur le maire, l'assemblée communale décide de contribuer financièrement, à hauteur de 200 €, à l'aventure de deux jeunes Loriolais qui vont participer en février prochain au 4L TROPHY (désert aventure). Cette participation financière transitera par l'Office d'Animation Locale.

Objet : priorités d'investissement 2018/2019

Monsieur VIGUIER, conseiller municipal délégué aux travaux, présente aux membres de l'assemblée un état des réflexions relatives aux différents projets communaux : travaux d'accessibilité, gros entretiens, travaux d'investissement, espaces publics Ces différentes priorités seront réexaminées à l'occasion du débat d'orientations budgétaires (premier trimestre 2018).

L'ordre du jour étant épuisé, aucune autre question n'étant posée, Monsieur le Maire ordonne la clôture de la séance à 20h30 Heures.

Le Maire,